

Un appel à une action urgente pour mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité : Les gouvernements contredisent leurs promesses en faveur de l'Égalité des sexes.



Du 24 au 25 Avril 2019, **les responsables de la société civile d'Afrique, des Caraïbes, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est se sont réunis à Istanbul** en Turquie pour la première réunion mondiale de la Campagne Mondiale pour l'Égalité des Droits en matière de Nationalité¹. C'est une coalition qui est engagée à créer un monde dans lequel les lois sur la nationalité de chaque pays traitent les citoyens sur un pied d'égalité sans distinction de leur sexe. **Considérant le droit inaliénable de chaque personne à l'égalité et à l'égalité de traitement devant la loi, et le degré auquel les lois sur la nationalité influent sur l'exercice d'un éventail de droits civils, politiques, économiques et sociaux, nous demandons instamment que des mesures soient prises d'urgence pour mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité.**

Au cours du siècle passé, plusieurs gouvernements du monde ont adopté des mesures pour éradiquer la discrimination à l'égard des femmes, et c'est dans ce cadre que la plupart des pays ont entamé des réformes visant à consacrer le droit des citoyens, femmes et hommes, à transmettre sur un pied d'égalité, leur nationalité à leurs enfants et conjoints. Cependant, aujourd'hui :

- **Vingt-cinq pays privent les femmes du droit de transmettre leur nationalité à leurs propres enfants sur un pied d'égalité avec les hommes.**²
- **Environ cinquante pays maintiennent toujours les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans leurs lois sur la nationalité**³, privant ainsi les femmes du droit de transmettre leur nationalité à un conjoint étranger dans les mêmes conditions que les hommes, et soumettent la capacité de la femme à acquérir, à changer et à conserver leur propre citoyenneté à leur statut matrimonial.

Il n'y a aucune raison qui justifie le maintien des lois sur la nationalité qui privent les femmes et les hommes de l'égalité des droits.

Ces lois sont en violation du droit à l'égalité, l'égalité devant la loi, et la non-discrimination en fonction du sexe consacré dans le droit international et dans la plupart des constitutions nationales. Plusieurs conventions internationales, ratifiées par la plupart des pays du monde, comportent des dispositions spécifiques qui consacrent l'égalité des droits en matière de nationalité, y compris la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux Droits de l'Enfant, et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques. Outre ces engagements, les pays du monde entier se sont engagés à éradiquer la discrimination en fonction du sexe (et par conséquent la discrimination en fonction du sexe dans les lois sur la nationalité) dans plusieurs déclarations régionales, telles que le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique, la Déclaration

¹ La Campagne Mondiale pour l'Égalité des Droits en matière de Nationalité comprend les membres du comité directeur Equality Now, Equal Rights Trust, l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion, le HCR, le Women's Learning Partnership, la Women's Refugee Commission et des membres de coalitions basés en Afrique, le Moyen-Orient, Asie du sud et du sud est.

² Bahamas, Bahreïn, Barbade, Brunei, Burundi, eSwatini, Iran, Jordanie, Kiribati, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Mauritanie, Népal, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Somalie, Soudan, Syrie, Togo, Emirats Arabes Unis

³ Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brunei, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo (République de), Égypte, eSwatini, Guatemala, Guinée, Iran, Iraq, Jordanie, Kiribati, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mauritanie, Maurice, Monaco, Maroc, Nauru, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Arabie saoudite, Sierra Leone, Singapour, Îles Salomon, Somalie, Soudan, République arabe syrienne, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Yémen

Un appel à une action urgente pour mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité : Les gouvernements contredisent leurs promesses en faveur de l'Égalité des sexes.



Arabe relative à l'appartenance et à l'identité, la Déclaration des Droits de l'Homme de l'ASEAN, la Déclaration Américaine des Droits et Devoirs de l'Homme, et d'autres encore.

La perpétuation de la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité entraîne de nombreuses violations des droits de l'homme et des souffrances indues infligées aux femmes, aux hommes et aux enfants, dont la privation du droit à l'éducation, aux services médicaux, au travail, à la libre circulation et au statut de résident permanent sur le territoire national et l'unité familiale, qui constituent les causes profondes de l'apatridie. Au fond, ces lois portent atteinte à l'égalité des femmes dans la société et dans la famille.

Les objectifs de développement durables, élaborés et adoptés universellement par toutes les nations en 2015, ne peuvent pas être atteints sans l'égalité des droits dans les lois sur la nationalité.

Comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing (PAB) de 1995, "l'égalité entre les sexes est un préalable essentiel à la sécurité politique, sociale, économique, culturelle et écologique de tous les peuples". À l'orée du 25^e anniversaire de la PAB, nous tenons à souligner que les lois sur l'égalité des sexes en matière de nationalité sont indispensables pour honorer les engagements pris depuis longtemps par le gouvernement de la PAB.

Alors que pratiquement tous les gouvernements ont affirmé leur engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de telles déclarations sont en contradiction flagrante avec l'absence d'action visant à réformer les lois discriminatoires en matière de nationalité pour défendre l'égalité des sexes. Les mesures temporaires et partielles ne suffisent pas et, en attendant les réformes, les gouvernements doivent veiller à ce que les enfants et les conjoints des citoyennes aient accès aux mêmes services sociaux et aux mêmes droits de résidence que les familles des hommes.

Nous invitons tous les gouvernements des pays où les lois sur la nationalité sont discriminatoires à l'égard des femmes à mettre en œuvre instamment des réformes pour faire respecter l'égalité des droits en matière de nationalité pour des citoyens égaux : femmes et hommes. Nous encourageons en outre les gouvernements à travailler avec les experts de la société civile pour mener à bien les réformes visant à mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité. Il est temps maintenant d'agir.

Environ 75 % des pays dans le monde consacrent l'égalité des sexes dans leurs lois sur la nationalité. Il est temps d'atteindre les 100%.